



UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
Tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
E-mail : uspsy@free.fr

Rapport Moral - congrès de l'USP Toulouse

Les 20,21 et 22 Mars 2009

Je vais essayer de reprendre les points principaux de cette année en termes d'évènements (discours, commissions, lois...), les actions qui s'en sont écoulées et les problèmes stratégiques qui se posent.

Lors du dernier congrès, la Loi sur la Rétention de Sûreté venait juste de sortir...

Nous avons eu depuis le Discours d'ANTHONY, avec sa traduction financière par la Circulaire de Janvier 2009, qui permettra à chacun de monter les murs autour des Services de Psychiatrie.

Le Rapport COUTY confirme la non compréhension du soin Psychiatrique.

La Loi HPST (Rapport LARCHER en Juin dernier, projet de loi à l'Automne et passage dans les assemblées dès ce printemps) poursuit et conforte les réformes des dernières années, avec la fin du statut des médecins, la fin d'un fonctionnement un tant soit peu démocratique, la primauté de la productivité sur les soins, et une gestion de la santé décentralisée (régionale mais pas pour autant démocratisée).

Au niveau de la Santé et de l'Accès aux Soins, la Sécurité Sociale continue sa politique du moindre remboursement (diminution du remboursement à 30 % pour les consultations spécialisées hors circuit).

Au niveau sécuritaire, le quota d'immigrés expulsés a été atteint..., et rien de changé sur les Centres de Rétentions Administratifs, ni sur leur ouverture aux soins.

Le Rapport VARINARD permet de continuer à faire vivre le CLEJ.

Les quelques bonnes nouvelles semblent être le recul quant aux DMP et à EDVIGE.

Tous ces évènements ont donc renforcé nos liens avec quelques autres, non sans question.

Au niveau des syndicats de psychiatres, l'unité semble exister sur le NON à COUTY.

La réponse au discours du 2 Décembre 2008 est déjà moins simple. Le Communiqué Commun du Comité de Liaison s'est fait, mais est à rediscuter (problèmes des UMD). Se pose la question de la révision de la Loi de 1990 et des soins sous contrainte, dont il nous faut reparler. La question de la judiciarisation est acquise pour nous, mais pour les soins sous contrainte hors hospitalisation, il faut clarifier notre position.

Je pense qu'il faudrait également clarifier notre position envers le SPH et l'IPEP (fusion du SPEP et du SPS), sur quoi nous sommes d'accord ou non et ce que nous voulons faire ou non ensemble, ceci afin d'éviter les longues négociations comme celles de janvier pour sortir le « Communiqué Commun pour la Défense de la Psychiatrie Publique » (CGT-FO-SUD-UNSA-CFTC-CGC-SPH-IDEF-USP-SNMHFO).

Des liens se sont aussi renforcés avec d'autres psychiatres hors syndicats autour des divers appels.

Par ordre d'apparition :

- Non à la perpétuité sur ordonnance, initié entre autre par Pratique de la folie,
- Nous refusons la politique de la peur,
- La nuit sécuritaire.

A partir de ces textes, se sont constitués deux « groupes » qui poursuivent leurs actions, l'un plus spécifiquement autour de la psychiatrie (la nuit sécuritaire), l'autre (politique de la peur) plus ouvert sur les dérives sécuritaires en psychiatrie et hors psychiatrie ; et qui permet de réunir très largement les différentes associations, comités, syndicats...

Le projet de Loi HPST a permis de renforcer les liens des Psychiatres et des Médecins via la CPH.

Un premier mouvement de grève, en Octobre 2008, a été plutôt bien suivi par les médecins mais suivi de peu d'effets. Ce premier mouvement était plus centré sur les formes de l'IRCANTEC, mais la question de Loi HPST y apparaissait.

La position de la CPH sur ce projet de Loi semble évoluer avec le temps dans le sens du refus, sans doute y avons-nous contribué.

L'INPH a également appelé à la dernière journée du 5 Mars 2009. Les médecins semblent globalement assez mobilisés, mais les analyses ou les intérêts sont sans doute divergents... Entre ceux qui regrettent surtout la perte du poids médical et ceux qui ont une analyse plus globale du Service Public.

Plusieurs réunions intersyndicales (confédérations syndicales, CPH, INPH...) ont eu lieu permettant l'appel commun des 29 Janvier 2009, 5 Mars 2009 et 19 Mars 2009.

Malheureusement, ce combat semble mal engagé...

Il faudrait également au cours de ce congrès parler des liens avec d'autres :

- ATTAC et commenter la plaquette sortie cette année
- Les collectifs (Rencontre de Luçon, Cognac)
- L'AFFEP, autour de la formation des internes

Les questions qui me semblent donc à débattre :

- Soins sous contrainte
- Notre positionnement par rapport aux autres syndicats de psychiatres
- La nature du lien de l'USP avec les « groupes » (la nuit sécuritaire et la politique de la peur)
- Quelles actions contre le rapport Couty